

# Un beau pataquès !

## Introduction

**Présidence** : cette CAPC en formation IR2-IR3-inspecteurs était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG.

**Organisations syndicales (OS) présentes** : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO.

**Ouverture** : la séance s'est ouverte à 9h30.

### Secrétariats-adjoints :

- l'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC IR.
- l'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC Inspecteurs.

Ordre du jour		
I -	Examen de 2 demandes d'intégration dans la catégorie A	p 1
II -	Approbation des PV du 14/02/2017	p 2
III -	Modifications au tableau des mutations 2017	p 2
IV -	Examen des radiations du tableau des mutations 2017	p 2
V -	Examen des demandes d'inscription « hors-période » au tableau 2017	p 2
VI -	Emplois offerts par enquête	p 2
VII -	Mouvements au tableau des mutations 2017	p
VIII -	Mouvements au tableau des spécialistes 2017	p
IX -	Renouvellements de Mises à Disposition	p
X -	Questions diverses	p

En propos liminaires ont été abordées les conséquences de la mise en œuvre du décret du 28 décembre 2016 qui prévoit une modification des conditions d'attribution du bénéfice de l'article 60 et des priorités qui en découlent (RC, handicap, Centre d'Intérêts Matériels et Moraux – CIMM...). Cette modification va entraîner une mise à jour du RP Mutations.

Le Groupe de Travail du 3 mai devra réussir à concilier TAM et priorités issues de l'article 60 sous peine de rendre de plus en plus compliquées les mutations pour les agents (selon le président de la CAPC, les positions des OS diffèrent sur le sujet). Sans parler de la multiplication des postes à profil et de la mise en œuvre du PSD et de son cortège d'agents restructurés.

## I – Demandes d'intégration au sein de la catégorie A

2 agents, sur des postes non pourvus en interne car très spécialisés, ont demandé leur intégration au sein du corps des agents de catégorie A de la DGDDI.

**Vote pour à l'unanimité** des parités administrative et syndicale.

... / ...

## II - Approbation des procès-verbaux du 14/02/2017

**Vote pour à l'unanimité**, aucune remarque n'ayant été formulée sur les 2 procès-verbaux (PV) du 14/02/2017 portant sur la constitution du tableau annuel des mutations 2017 (TAM).

### III - Examen des modifications au Tableau des Mutations 2017

4 agents ont vu leur situation modifiée : soit au niveau de leur total de points (3) , soit par l'ajout d'une mention les concernant, RC (1).

**Vote pour à l'unanimité.**

### IV - Examen des radiations au Tableau des Mutations 2017

A - Examen des radiations pour motifs de gestion (90 demandes)

Il s'agit d'erreurs non imputables à l'agent (erreur des services RH des DI ...).

**Vote pour à l'unanimité.**

B - Examen des radiations sur demande (926 demandes)

**Vote pour à l'unanimité.**

C - Suppression de la mention RC ou DL (18 demandes)

### VI - Examen des emplois offerts par enquête

1/ 1 emploi d'agent poursuivant en Nouvelle-Calédonie

C'est le 3ème agent repris sur la liste qui a été choisi par l'administration au détriment des 2 premiers.

**Vote contre : SOLIDAIRES et USD/FO, abstention : CFDT.**

*Explication de vote : SOLIDAIRES n'a pas voté contre l'agent bien entendu. Le profil du 1<sup>er</sup> agent pouvait tout aussi bien convenir au poste.*

2/ 2 emplois de TSI à la DNRED Ivry

1 agent sur les 3 candidats a été écarté car ne possédant pas la qualification informatique requise pour occuper ce poste.

**Vote CAPC n°3 pour unanime.**

**Vote CAPC n°4 contre : SOLIDAIRES, pour : USD/FO, abstention : CFDT.**

*Explication de vote : SOLIDAIRES n'a pas voté contre*

**Vote pour à l'unanimité.**

D - Radiations du tableau des spécialistes (4 demandes)

**Vote pour à l'unanimité.**

### V - Examen des demandes d'inscription « hors-période »

A - Au titre de la priorité pour RC (3 demandes)

**Vote pour à l'unanimité.**

B - Au titre des réorganisations de services (3 demandes)

**Vote pour à l'unanimité.**

C - Autres motifs (5 demandes)

**Vote pour à l'unanimité.**

D - Inscription en suite d'un stage de formation de spécialiste (2 demandes)

**Vote pour à l'unanimité.**

*l'agent bien entendu. Mais la qualification manquante pouvait être parfaitement obtenue sous réserve de suivre la formation informatique adéquate.*

3/ 1 emploi de rédacteur au parc automobile de Lyon (ex-IMI)

Le 1<sup>er</sup> agent de la liste a été retenu.

**Vote pour : SOLIDAIRES et CFDT, contre : USD/FO**

4/ 1 emploi de formateur LCF à l'ENDLR

*L'unique candidat ayant vu son dossier rejeté par la DNRFP, le poste n'a pas été pourvu lors de cette CAPC.*

5/ 1 emploi de TSI à l'ENDLR

C'est le 2ème agent repris sur la liste qui a été choisi par l'administration.

**Vote contre : SOLIDAIRES, abstention : CFDT et USD/FO.**

*Explication de vote : SOLIDAIRES n'a pas voté contre l'agent bien entendu. Le profil du 1<sup>er</sup> agent pouvait tout aussi bien convenir au poste.*

... / ...

6/ 1 emploi de rédacteur au Service Grands Comptes (SGC)

L'attractivité de ce service-phare du PSD est confirmée : aucun candidat ne s'est fait connaître pour cette enquête !!!

7/ 1 emploi d'officier naval commandant la BGC de St-Martin (DI Antilles)

C'est le seul agent ayant candidaté qui a été retenu.

**Vote pour unanime.**

10/ Emplois dans les Recettes Interrégionales (RI)

Sur la demande insistante des RR, une note d'enquête (NA n°1194 du 17 mars 2017) a été publiée en indiquant que les personnes souhaitant rejoindre les futures RI seraient sélectionnées selon 3 critères par ordre de priorité :

- le fait de travailler dans une des futures RR restructurées,
- le fait d'avoir une expérience en tant que comptable,
- faire preuve d'une forte motivation pour aller en RI.

La NA précisait que les mutations n'interviendraient que lorsque les CTSD fermant les RR se seraient tenus ; les arrêtés de mutation précisant que ces agents étaient mutés au titre de la restructuration et bénéficiant à ce titre de l'accompagnement social.

En couvrant la période 2017-2019, la DG souhaitait donner de la lisibilité aux agents ; quitte à dégarnir les RR restructurées et combler les départs avec des Paris spécial.

Au risque, comme les OS l'ont fait remarquer au président de la CAPC, de rendre les TAM 2018 et 2019 totalement illisibles pour les agents.

Sachant qu'il n'y avait pas réelle urgence à pourvoir des RI créées seulement en 2019. Et sachant également comme l'a rappelé une OS que certains agents en RR n'avaient pas postulé car attendant d'être restructurés pour répondre à l'enquête.

La DG a donc adopté une position médiane sur cette enquête :

8/ 2 emplois de rédacteur au SNDJ Ivry OPCO

L'un des agents a été écarté, car il ne disposait pas des qualifications requises.

**Vote pour unanime.**

9/ 2 emplois d'analystes au Groupe d'Appui Opérationnel et Technique (GOAT) au SNDJ Ivry SURV

L'enquête a été lancée alors que les postes avaient déjà été pourvus en interne. Tout l'art de faire des enquêtes pour rien !!

- les agents d'une RR restructurée, et donc prioritaires, ont été mutés,
- les agents avec une expérience comptable postulant pour une RI créée en 2017-2018 ont été mutés,
- une enquête complémentaire sera faite à une date encore inconnue (peut-être au second semestre 2017) afin de permettre à tous les agents de candidater,
- la RI d'Occitanie n'avait fait aucune demande d'agent de catégorie A mais souhaitait des C et B comptables. Après intervention des OS et une interruption de séance voulue par le président, 1 poste a été proposé par le président de la CAPC !!!

**Vote pour** de SOLIDAIRES à chaque fois que le classement a été respecté.

## VII – Propositions de mutations au TAM 2017

### A - Mouvements à la DNRED

**Vote contre** : SOLIDAIRES, **abstention** : CFDT et USD/FO.

*Explication de vote : SOLIDAIRES n'a pas voté contre les agents bien évidemment. Mais l'opacité bien connue des tableaux de la DNRED entraîne le déclassement d'agents pourtant bien placés et ayant de très bons dossiers.*

### B - Mouvements Outre-Mer

1/ en Martinique

**Vote pour** : CFDT et USD/FO, **abstention** : SOLIDAIRES.

*Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue faute d'avoir obtenu des éléments concrets suffisants de l'administration nous permettant de nous assurer que le classement proposé était conforme.*

... / ...

2/ en Guadeloupe

**Vote pour** : CFDT et USD/FO, **abstention** : SOLIDAIRES.

*Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue faute d'avoir obtenu des éléments concrets suffisants de l'administration nous permettant de nous assurer que le classement proposé était conforme.*

3/ en Guyane

**Vote pour** : CFDT et USD/FO, **abstention** : SOLIDAIRES.

*Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue faute d'avoir obtenu des éléments concrets suffisants de l'administration nous permettant de nous assurer que le classement proposé était conforme.*

4/ à La Réunion

**Vote pour** : CFDT et USD/FO, **abstention** : SOLIDAIRES.

*Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue faute d'avoir obtenu des éléments concrets suffisants de l'administration nous permettant de nous assurer que le classement proposé était conforme.*

### C - Mouvements au Tableau Annuel des Mutations 2017

**Vote contre** : SOLIDAIRES, **pour** : CFDT et USD/FO.

*Explication de vote : SOLIDAIRES a voté contre le TAM 2017 car celui-ci inclut des restructurations générées par le PSD combattu depuis 2014. SOLIDAIRES a fait remarquer à l'administration qu'elle déroulait un « tapis rouge » pour sa restructuration du réseau comptable et que nous attendions la même volonté et lisibilité pour l'ensemble de nos collègues des bureaux restructurés ou en attente de l'être...*

### D - Mouvements au Tableau des spécialistes

**Vote unanime pour.**

## VIII – Renouvellement de Mises à Disposition (MAD)

### A - Demandes de renouvellement (2 dossiers)

Le renouvellement du premier dossier n'a posé aucune difficulté (**vote pour unanime**).

Concernant le second, la DG a décidé de mettre fin à cette MAD, car la situation de l'agent, au vu de certains documents qu'elle avait en sa possession mais que les OS n'ont pu obtenir, s'était améliorée. Les explications fournies n'ont pas convaincu les OS.

**Vote unanime contre** (la décision de la DG de ne pas renouveler la MAD dans une DR particulièrement

touchée par les restructurations).

### B - Régularisation d'une MAD

À l'issue des 5 années au maximum que peut durer une MAD, l'administration doit y mettre fin et prononcer une mutation. La règle précise que l'agent doit revenir dans sa DI de départ.

Mais, la plupart du temps, la DG préfère muter l'agent sur le poste qu'il occupait lors de sa MAD.

Le cas étudié lors de la CAPC correspond à cette situation.

**Vote unanime pour.**

## IX – Questions diverses

SOLIDAIRES s'est fait confirmer que la CAPC du 28 juin serait uniquement consacrée aux recours sur les évaluations 2016. La LA de B en A, initialement prévue à cette date, est reportée au mois d'octobre.

Le TA d'IR3, contrairement à ce qu'une rumeur avait annoncé, se tiendra bien le 06 juillet prochain.

Interpellé également par SOLIDAIRES sur la question des examens professionnels de C en B et de B en A, le président de la CAPC a confirmé que ceux-ci auraient bien lieu mais à une date encore indéterminée (second semestre ?) mais qu'il préférerait que ce soit le bureau A1 qui l'annonce officiellement.

... / ...

## **LES REMARQUES DE SOLIDAIRES SUR CETTE CAPC :**

- le GT article 60 prévu le 3 mai va devoir réussir à trouver un juste équilibre entre les situations prioritaires (RC, Centres d'Intérêts Matériels et Moraux - CIMM, handicap...), les restructurations et les agents demandant une mutation.

***Comment peut-on espérer donner de la lisibilité à un TAM qui de restructurations en réformes devient de plus en plus opaque pour tout le monde ?***

- lors de l'étude de dossiers pour les enquêtes, le président de la CAPC a indiqué que le profil d'un agent pouvait devenir plus important que les CIMM dans le choix d'un dossier. Il a aussi indiqué que concernant les mutations, ce n'était « qu'un droit, pas une obligations car l'intérêt du service primera toujours ».

***Le Conseil d'État a rappelé que les CIMM étaient prioritaires pour les mutations. À la DGFIP, ceux-ci ne sont pas inclus dans les mutations prioritaires mais traités à part. Avec une hausse continue des postes à profil, comment la DG compte-t-elle gérer ces situations ?***

***Avec les restructurations actuellement en cours (Auvergne...) et ce principe « d'intérêt du service » qui est réaffirmé, va-t-on assister à un blocage des mutations par la DG de manière à conserver les agents pendant des années sur des postes alors que les recrutements ne permettront plus d'assurer une rotation ?***

***SOLIDAIRES Douanes était représentée par Philippe REYNAUD (titulaire IR2), Jacques CHEMINET (suppléant IR2), Rénaldo PRATO (titulaire inspecteur) et Renaud GOYATTON (suppléant inspecteur).***

*Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.*